



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

À une séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 10^e jour d'août 2017 à 19 h, en la salle du Conseil, sise au 1265, chemin du Lac-Supérieur, Lac-Supérieur, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément au code municipal sont présents messieurs les conseillers Marcel Ladouceur, Steve Perreault, Ken Baker, et Jean Pominville formant quorum sous la présidence de madame Luce Baillargeon, maire.

Monsieur Sylvain Michaudville, directeur général/secrétaire-trésorier, est également présent.

Monsieur Jean-Marc Boivin, conseiller est absent.

Il y a 1 personne qui assiste à cette séance du conseil.

Ouverture de la séance d'ajournement du 10 août 2017 – 1

Madame Luce Baillargeon, maire, ouvre la séance d'ajournement à 19 h après constatation du quorum.

Constatation de signification – séance ajournée

Tous les membres du conseil ont été signifiés de la convocation de cette assemblée.

2017-08-301 : Approbation de l'ordre du jour - 2

3. PIIA lots 5 115 184 et 4 886 798 chemin des Pélicans
4. Asphalte poste incendie

IL EST

Proposé par Monsieur Jean Pominville, conseiller

Appuyé par Monsieur Ken Baker, conseiller

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 10 août 2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-08-302 : PIIA 121 chemin des Pélicans: – 3

CONSIDÉRANT que les travaux à entreprendre consistent à construire une résidence unifamiliale isolée, ainsi qu'un garage isolé dans la zone RE-04, projet nécessitant la présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à construire une habitation de 7.93 m x 10.37 m, ainsi qu'un garage isolé de 8.54 m x 7.93 m;

Considérant que les matériaux proposés sont identiques sur les deux bâtiments, soit :

- revêtement de déclin d'épinette teint d'une couleur grise opaque nommée « Giboulée » (Benjamin Moore – #2125-30);
- revêtement d'imitation de bardeau de cèdre teint d'une couleur brune opaque nommée « Rive du Mississippi » (Benjamin Moore - #2114-20);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

- cadre de fenêtres et moulures en épinette teint d'une couleur blanche opaque nommée « Dentelle délicate » (Benjamin Moore - #OC-65);
- toiture de bardeau d'asphalte de couleur « Charbon » (noir & gris);
- porte principale de couleur rouge brique;

CONSIDÉRANT que les constructions proposées sont localisées à plus de 125 mètres du chemin public;

CONSIDÉRANT qu'un large écran boisé se trouve en cours avant;

CONSIDÉRANT que les documents fournis pour la présentation de cette demande permettent de considérer que le projet répond aux critères d'évaluation qui s'appliquent au secteur;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter le projet, conditionnellement à ce que :

- la hauteur du garage isolé soit modifiée afin de ne pas dépasser 6 mètres à partir du niveau du sol;
- le déclin d'épinette soit installé sur la maison jusqu'à une distance minimale de 30" du sol, en aucun cas il ne devra y avoir plus de 30" entre le niveau du sol et le revêtement extérieur. Également, la partie de la fondation excédant le sol devra être recouverte de crépis.

IL EST

Proposé par Monsieur Ken Baker, conseiller

Appuyé par Monsieur Jean Pominville, conseiller

ET IL EST RÉSOLU que le conseil accepte le projet sujet aux recommandations du CCU.

Adoptée à l'unanimité

2017-08-303 : Soumission poste incendie: – 4

IL EST

Proposé par Monsieur Ken Baker, conseiller

Appuyé par Monsieur Steve Perreault, conseiller

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil procède à des demandes de soumission pour le poste incendie relativement :

- à la fabrication d'une dalle de béton devant recevoir une génératrice à la caserne;
- au pavage des voies de circulation pour une surface estimée à 1160 m².

Adoptée à l'unanimité

Période de questions –

2017-08-304: Clôture et levée de la séance d'ajournement –

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19 h 05.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur



No de résolution
ou annotation


Sylvain Michaudville
Directeur général/secrétaire-trésorier


Luce Baillargeon, maire